

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 406 portant expulsion de la Côte Française des Somalis du nommé Ali Abdillahi.

n° 406

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
28 mai 1945

Numéro JO
n° 4 du 01/05/1945

Date du numéro
1 mai 1945

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 3 juin 1943 portant institution du Comité français de la Libération nationale ensemble les ordonnances des 3 juin et 4 septembre 1944

Vu le décret du 4 juin 1938, organisant la Justice indigène à la Côte Française des Somalis

Vu le jugement en date du 22 février 1945 du Tribunal indigène de l'instance de Djibouti statuant en matière correctionnelle en ce qui concerne Ali Abdillahi, condamné à 8 mois d'emprisonnement et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol ;

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— Le séjour dans la C.F.S. et Dépendances est interdit pendant 5 ans à : Ali Abdillahi : Abéracual : 16 ans, né vers 1928 à Harguessa Somaliland » ; fils de feu Abdillahi Obsié et de Kadidja Djama : célibataire. boy, sans domicile fixe. Ai t. 2. — Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé avant sa sortie de prison, communiqué et publié partout où besoin sera.

P. le Gouverneur en mission, L'Administrateur des Colonies chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, DE LA GUERONNIERE.